



## COVID-19 : L'OFFICE PREND DES MESURES

Depuis quelques semaines, le monde fait face à une crise sanitaire majeure et dans notre pays la situation est particulièrement préoccupante. Le président de la République a annoncé des mesures exceptionnelles pour combattre l'épidémie.

Dans la période inédite, Seine-Saint-Denis habitat prend des mesures pour s'adapter aux nouvelles règles qui s'appliquent. C'est pourquoi, j'ai demandé à la direction de l'Office d'assurer un service orienté vers les réclamations prioritaires et les situations d'urgence.

Cette crise majeure nous impose une discipline et une vigilance particulière, il en va de la responsabilité de chacun et chacune. En effet, le virus ne circule pas seul, c'est par nos interactions qu'il se propage. Je vous demande donc de prendre toutes les précautions nécessaires pour freiner la propagation du virus, à commencer par rester chez vous autant que possible.

**Stéphane Troussel**  
Président de Seine-Saint-Denis habitat

# la lettre *aux* locataires

#CORONAVIRUS

## Face au risque sanitaire, la santé et la sécurité avant tout

**Suite aux mesures annoncées pour limiter la propagation du Coronavirus (COVID-19) sur le territoire, l'Office s'organise pour assurer en priorité la sécurité des biens et des personnes.**

### Organisation exceptionnelle de l'Office

Seine-Saint-Denis habitat a pris la décision de fermer l'ensemble de ses accueils physiques à partir du lundi 16 mars 2020 et pour une durée indéterminée. Pour garantir la continuité de service, **nous vous invitons à contacter le Centre de Relations Locataires, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 :**

- par téléphone au 01 48 96 52 00
- par mail à [relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr](mailto:relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr)

**Les réclamations liées à la sécurité des biens et des personnes seront traitées de manière prioritaire.** Nous ferons néanmoins tous les efforts possibles pour traiter les autres réclamations afin de maintenir la qualité de service.

En cas d'urgence et en dehors des horaires du Centre de Relations Locataires, vous pouvez contacter votre gardien·ne d'astreinte dont les coordonnées sont affichées dans le hall de votre immeuble.

### Les gestes essentiels face au Coronavirus

L'Office vous invite à limiter vos déplacements, à rester chez vous et à respecter les gestes barrières pour préserver votre santé et celle de votre entourage, et ainsi limiter la transmission du virus.

Dans cette période exceptionnelle, soyons solidaires et civiques pour préserver notre cadre de vie et notre sécurité : il est essentiel que vous continuiez à descendre vos poubelles et à les placer dans les conteneurs et vide-ordures habituels pour ne pas créer des dépôts sauvages. Veillez à garder les espaces communs propres, à ne pas sortir d'encombrants et à respecter les ascenseurs.

Nos équipes restent mobilisées pour maintenir la qualité de service rendu aux locataires et ont une attention particulière auprès des plus fragiles durant toute cette période où la solidarité entre voisins et voisines est également précieuse !

Le chiffre  
DU MOIS



0800 130 000

C'est le numéro gratuit de la plateforme nationale d'information sur le Coronavirus (COVID-19) disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour répondre à vos questions de santé.

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très  
régulièrement  
les mains



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Tousser et  
éternuer dans  
son coude



Saluer sans se serrer  
la main, éviter les  
embrassades

# PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

#ÉGALITÉ

## L'Office se mobilise pour les droits des femmes

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Seine-Saint-Denis habitat a invité ses collaboratrices et locataires à un café-débat à la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis (MC93) à Bobigny le 9 mars dernier. Le thème portait cette année sur la prise de parole des femmes dans l'espace public.

### Cultiver le droit à la ville et le droit à la parole

Dominique Poggi, sociologue et fondatrice de l'association À places égales, est intervenue pour partager l'expérience de son initiative de marches exploratoires. Ces parcours de quartier organisés avec leurs habitantes permettent aux femmes d'apporter un regard critique et constructif sur l'aménagement urbain et de favoriser leur réappropriation des espaces publics.

Quatre étudiantes ont également pris la parole durant cet événement. Membres de l'association Eloquentia Saint-Denis, qui anime un programme de formation à la prise de parole et d'expression publique, elles se sont prêtées au jeu de la controverse pour nourrir la réflexion collective avec deux joutes oratoires traitant de la parole des femmes.



Seine-Saint-Denis habitat va s'engager pour une communication sans stéréotype de sexe en lien avec le Haut Conseil à l'Égalité (HEC). Une démarche inédite pour un bailleur social, qui illustre les valeurs défendues par l'Office en contribuant à promouvoir une société d'égalité.

### Améliorer le quotidien des locataires et agir face aux violences

Au-delà des mots, Seine-Saint-Denis habitat se mobilise pour agir concrètement en faveur des femmes dans l'espace public. L'Office va lancer une expérimentation à Épinay-sur-Seine, dans le cadre du plan de rénovation urbaine du quartier d'Orgemont. La concertation est encadrée par une équipe de chercheur-e-s en géographie et urbanisme, s'appuyant notamment sur des pratiques artistiques.

En tant que bailleur social, Seine-Saint-Denis habitat s'est engagé depuis plusieurs années à héberger des femmes victimes de violences à travers le dispositif départemental « Un toit pour elles ». En 2019, 14 logements ont encore été attribués dans ce cadre.

Rappelons que les femmes victimes de violences (ou leur entourage) peuvent contacter le **3919** pour bénéficier d'un accompagnement. Ce numéro gratuit et anonyme est accessible 7 jours sur 7 : de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés.

#ENQUÊTE



## Pensez à l'enquête OPS

La réglementation impose aux organismes Hlm de renseigner chaque année la situation familiale, les ressources et les activités professionnelles de leurs locataires. Cette vérification se fait au travers de deux enquêtes obligatoires : l'enquête « Supplément de loyer de solidarité » (SLS) et l'enquête « Occupation du parc social » (OPS).

**Vous avez été sollicité-e-s en octobre 2019 par Seine-Saint-Denis habitat pour compléter l'enquête OPS. Si vous ne l'avez pas déjà fait, il est important de compléter et renvoyer le questionnaire pré-rempli au plus vite par Internet ou par courrier.**

À défaut, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi : une pénalité de 7,62 euros par mois entier de retard au titre de l'enquête OPS, non remboursable ; 25 euros de frais de dossier non remboursable et un surloyer forfaitaire remboursable (lorsque l'enquête sera rendue complète).

**Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter le Centre de Relations Locataires** du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30, en appelant le :

**01 48 96 52 00**

 Seine-Saint-Denis  
habitat

BP 72 - 93002 Bobigny cedex - Tel. 01 48 96 52 00  
seinesaintdenishabitat.fr



ISSN 2649-5015